



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION

Distr.
GÉNÉRALE

CFA(XXXV)/1
1^{er} octobre 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Du 9 au 13 novembre 2020
Session en téléconférence

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Budget administratif biennal approuvé pour les exercices 2020 et 2021
5. Bilan des contributions aux budgets administratifs
6. Situation actuelle du Compte administratif
7. Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques
 - (ii) Compte subsidiaire des projets
 - (b) Fonds pour le Partenariat de Bali
8. Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2019
9. Nouveau cadre d'audit des projets
10. Élection des Président et Vice-président pour 2021
11. Dates et lieux des trente-sixième et trente-septième sessions
12. Autres
13. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
14. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La trente-cinquième session du Comité des finances et de l'administration sera inaugurée par sa Présidente, M^{me} Katharina Kuehmayer (Autriche).

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des réunions relatif aux travaux des Comités sera déterminé à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) (à composition non limitée) pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis.

Point 3 - Admission d'observateurs

Le Comité pourra admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Budget administratif biennal approuvé pour les exercices 2020 et 2021

[Document CFA(XXXV)/2]

Lors de sa cinquante-cinquième session en décembre 2019, le Conseil a approuvé le projet de Budget administratif biennal pour les exercices 2020 et 2021, conformément à l'alinéa 4 de l'article 19 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT).

Ce document a été révisé afin d'y incorporer la contribution du pays hôte, qui englobe la Ville de Yokohama et le Gouvernement du Japon, en réponse à la demande du délégué du Japon à la trente-quatrième session du CFA.

Point 5 - Bilan des contributions aux budgets administratifs

[Document CFA(XXXIV)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXV)/3 qui présente le détail des contributions des membres aux budgets administratifs des exercices 1986 à 2020, comprenant les quotes-parts de contribution, encaissements, intérêts et arriérés.

Point 6 - Situation actuelle du Compte administratif

[Document CFA(XXXV)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXIV)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2020 et aux ressources disponibles. Ce document contient également les divulgations que requiert le Règlement financier en ce qui concerne les processus des appels d'offres et la soumission d'offres, les fournisseurs uniques, les radiations de créances irrécouvrables et les établissements bancaires et financiers approuvés.

Point 7 - Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali

[Document CFA(XXXV)/5]

- (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques,
 - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXV)/5 qui récapitule la position et l'état des ressources de ces comptes.

Point 8 - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2019

[Documents CFA(XXXV)/6, CFA(XXXV)/CRP-1]

Le Comité pourra examiner les documents CFA(XXXV)/6 et CFA(XXXV)/CRP-1 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport du vérificateur aux comptes de l'Organisation pour l'exercice 2019.

Point 9 - Nouveau cadre d'audit des projets

[Document CFA(XXXV)/7]

Le Secrétariat a préparé un nouveau Cadre d'audit des projets afin d'améliorer la gouvernance des projets et activités que gère l'Organisation.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXV)/7 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil qu'il adopte le nouveau cadre d'audit des projets pour procéder aux futurs audits des projets.

Point 10 - Élection des Président et Vice-président pour 2021

L'élection des Président et Vice-président pour 2021 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et du Comité.

Point 11 - Dates et lieux des trente-sixième et trente-septième sessions

Les dates et lieux des trente-sixième et trente-septième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions.

Point 12 - Autre

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre financier ou administratif dans le cadre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 13 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra examiner la série de recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

Point 14 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la cinquante-sixième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *